

AFFAIRE N° 13 : Cession à Monsieur Guy LEFEVRE (maître-verrier) d'une parcelle de terrain communal de 550 m2 sis à Montgaillard.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

À la suite d'une délibération en date du 30 juin 1975 (affaire n° 19), la commune a cédé à Monsieur Guy LEFEVRE, maître-verrier, au prix de 8 F le m², une parcelle de 2 500 m² de l'ancien terrain CLAIN à Montgaillard, en vue de l'installation d'un atelier d'art à caractère artisanal.

Il est résulté de cette aliénation la création, entre le terrain cédé, le chemin de la Vierge et l'emprise du futur CD 43, d'une parcelle de 550 m², cadastrée section BV n° 463, que M. LEFEVRE souhaite acquérir également afin d'améliorer l'implantation de son atelier et de créer en outre un centre d'art susceptible d'accueillir des expositions et des rencontres d'artistes.

Cette vente pourrait, si vous en êtes d'accord, s'opérer au prix de 12 F le mètre carré, soit au total 6 600 F.

Je vous demande Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente de ce terrain communal à M. Guy LEFEVRE au prix de 6 600 F selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté ministériel du 1er septembre 1955.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des finances et des Travaux Publics :

"L'intéressé n'ayant pas encore occupé la première parcelle acquise, il ne semble pas urgent de lui attribuer un complément de surface. S'il s'avère qu'il est en mesure de faire face aux constructions projetées et à une éventuelle extension, le problème pourra être revu ultérieurement."

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, décide de se conformer à l'avis des Commissions des Finances et des Travaux Publics.